



SECRETARIAT GENERAL

SG(2005)2/REV3
A usage officiel

**FAIRE RECULER LA PAUVRETÉ :
LE RÔLE DE L'OCDE DANS LE PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT**

3-4 mai 2005

La Synthèse ci-jointe résume la contribution de l'OCDE à l'Assemblée générale des Nations Unies de septembre 2005 ainsi qu'à d'autres réunions internationales touchant au développement. Cette Synthèse est soumise pour information à la réunion du Conseil des Ministres.

JT00183417
TA 27558

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine
Complete document available on OLIS in its original format

Français - Or. Anglais

RÉSUMÉ

La Déclaration du Millénaire et les objectifs de développement approuvés au niveau international, y compris ceux qui figurent dans la Déclaration, s'appuient sur des engagements fermes pris par les Chefs d'État. Ils ont été réaffirmés dans l'esprit de responsabilité partagée et de partenariat mondial prévu dans le Consensus de Monterrey. L'année 2005 sera centrée sur les responsabilités mutuelles pour la mise en œuvre de ces engagements internationaux couramment désignés sous le nom d'Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), ayant pour point culminant le sommet des Nations Unies en septembre.

Contribuer au développement mondial est un objectif essentiel de l'OCDE en tant qu'organisation intergouvernementale et en raison des pays qui la composent. *Quel est l'apport de l'OCDE à l'effort déployé à l'échelle internationale pour réaliser les objectifs internationaux de développement ?*

- Une expérience couvrant tous les secteurs de l'action gouvernementale et ses compétences particulières dans le domaine du renforcement des capacités ;
- plus de 90 % de l'aide publique au développement (APD) fournie dans le monde ;
- 80 % de l'investissement direct étranger (IDE) dans le monde, dont plus d'un tiers va aux pays en développement ;
- l'analyse des moyens de mieux coordonner les politiques gouvernementales à l'appui du développement ;
- un dialogue avec les partenaires s'inscrivant en dehors de toute négociation ;
- la fourniture d'informations permettant tant d'influer sur l'opinion publique que de suivre son évolution.

Comment l'OCDE contribue-t-elle au partenariat mondial pour le développement ?

I. En assurant les conditions fondamentales de la croissance économique. Les conditions fondamentales de la croissance économique sont tout d'abord un environnement pacifique et sûr. Les efforts visant à réduire la pauvreté sont particulièrement efficaces dans les pays dotés de solides institutions et de saines politiques. C'est pourquoi les membres de l'OCDE orientent de plus en plus leurs efforts d'aide vers les pays en développement qui affichent les meilleurs résultats en la matière. Pourtant, un tiers des habitants les plus pauvres de la planète – ceux qui survivent avec moins d'un dollar par jour – vivent dans des « États fragiles », caractérisés par une faible gouvernance et où les conflits sont récurrents. L'OCDE recommande aux organismes de développement et autres parties prenantes de rester présents, même dans les pays où les institutions et les politiques sont particulièrement faibles et où un partenariat s'avère difficile, pour bâtir des États dotés de capacités et pour prévenir ou résoudre les conflits. Elle s'attache à faire en sorte que les questions touchant aux conflits et les mesures appropriées à adopter à cet égard soient prises en compte dans des domaines d'action comme la coopération pour le développement, les affaires extérieures, la défense et les échanges. Les principes et bonnes pratiques de l'OCDE concernent

les systèmes de sécurité et la gouvernance, ainsi que sa panoplie d'instruments d'intégrité, sont de précieux outils pour ceux qui opèrent dans des environnements difficiles.

Pour parvenir à une croissance forte et durable, il faut que l'environnement macroéconomique soit stable. Une croissance de la production vigoureuse et constante dans les pays membres de l'OCDE présente des avantages considérables pour les pays en développement dans la mesure où elle s'accompagne, notamment, d'une plus grande stabilité des marchés à l'exportation pour ces derniers. De solides finances publiques à moyen terme limitent les pressions sur les taux d'intérêt mondiaux, ce qui assure des conditions de financement plus favorables et des taux d'inflation faibles et stables, réduisant ainsi les incertitudes qui pèsent sur le rendement de l'investissement à long terme et le crédit. Ces avantages augmenteront à mesure que les économies nationales deviendront plus intégrées les unes aux autres du fait de la mondialisation.

L'expérience des pays membres de l'OCDE livre aussi d'utiles enseignements pour l'élaboration de cadres macroéconomiques dans les pays partenaires, notamment en appelant l'attention sur l'investissement tant dans le capital physique que dans le capital humain, qui sont les principaux déterminants de la croissance économique partout dans le monde. Une croissance économique stable et durable et tous ses déterminants sont essentiels pour le programme d'action du CAD (Comité d'aide au développement) qui met l'accent sur la nécessité de lier la croissance à ses objectifs de réduction de la pauvreté. S'attaquer aux inégalités persistantes entre les sexes et promouvoir un secteur privé et un secteur agricole dynamiques, et encourager le développement des infrastructures constituent les principaux axes du programme à l'appui d'une croissance favorable aux pauvres que le Réseau sur la réduction de la pauvreté (POVNET) s'emploie à faire progresser en s'appuyant sur les Lignes directrices du CAD sur la *Réduction de la pauvreté*.

Une analyse effectuée par l'Agence internationale de l'énergie – espace de dialogue sur les questions énergétiques regroupant 26 pays industrialisés, dont la plupart des membres de l'OCDE – met en évidence les liens étroits existant entre les revenus et l'accès à des services énergétiques modernes. La réalisation de la cible de réduction de la pauvreté associée aux Objectifs du millénaire pour le développement suppose une diminution considérable, d'ici 2015, du nombre de personnes -- au moins de 600 millions – n'ayant pas accès à l'électricité. Des partenariats public-privé (PPP) pouvant inclure les gouvernements de pays hôtes, des donateurs, des banques multilatérales de développement, des ONG et des entreprises privées offrent une solution intéressante pour la mobilisation des investissements considérables nécessaires à cette fin.

II. En améliorant l'efficacité de la mise en œuvre des politiques et en renforçant leurs synergies dans les pays membres de l'OCDE. *La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide* du 2 mars 2005 engage les donateurs et les pays partenaires à « mener des actions ambitieuses, se prêtant à un suivi, afin de réformer [leurs] modalités d'acheminement et de gestion de l'aide ... ». Les pays en développement partenaires s'engagent à élaborer des stratégies de développement opérationnelles liées aux budgets nationaux et à rendre les systèmes nationaux plus fiables. Les donateurs sont résolus à utiliser, comme fondement de leur soutien d'ensemble, les stratégies de développement, les institutions et les procédures nationales des pays partenaires. Ils s'engagent à fournir une liste indicative fiable d'engagements au titre de l'aide qui s'inscrivent dans un cadre pluriannuel et à verser l'aide en temps voulu et selon un calendrier prévisible en respectant les échéances convenues. Les pays en développement partenaires et les donateurs mesureront les progrès accomplis dans le renforcement de l'efficacité de l'aide au niveau de l'appropriation, de l'alignement, de l'harmonisation, de la gestion axée sur les résultats et de la responsabilité mutuelle en fonction de 12 indicateurs spécifiques, cinq cibles préliminaires devant être l'objet d'un examen et des cibles devant être fixées pour six autres indicateurs avant l'Assemblée générale des Nations Unies de septembre 2005.

La pratique de l'aide liée porte atteinte à l'efficacité de l'aide. En règle générale, le déliement renforce l'efficacité de l'aide en réduisant les coûts de transaction pour les pays partenaires et en améliorant l'appropriation et l'alignement nationaux. Selon des estimations prudentes, la pratique de l'aide liée a réduit la valeur de l'aide bilatérale de USD 5 à 7 milliards en 2002. De plus elle est incompatible avec des systèmes de passation de marchés propres aux pays et leur intégrité, une composante de base de l'ensemble des éléments de la *Déclaration de Paris*. Les efforts déployés pour délier une plus grande partie de l'aide se poursuivent dans le cadre des actions visant à améliorer l'efficacité de l'aide, et les progrès feront l'objet d'un suivi.

Faire en sorte que la politique d'aide et les autres politiques se renforcent mutuellement est un aspect essentiel des OMD et l'OCDE cherche à mieux coordonner les politiques concertées suivies dans les pays membres au moyen d'approches institutionnelles et sectorielles. Des travaux d'analyse montrent combien des politiques cohérentes menées par les pays de l'OCDE sont efficaces lorsqu'elles viennent compléter de bonnes politiques dans les pays partenaires. En mobilisant les responsables de tous les secteurs concernés des administrations, l'OCDE peut aider à faire en sorte que chaque pays membre mette en œuvre des politiques qui soutiennent – et ne compromettent pas – les efforts déployés pour atteindre les OMD. Le mécanisme d'examen par les pairs du CAD permet de suivre régulièrement la cohérence des politiques suivies par les pays membres au regard des objectifs de développement. Un mécanisme novateur destiné à promouvoir la responsabilité mutuelle entre des pays africains et leurs partenaires au développement est mis en œuvre dans le cadre de *l'Examen mutuel* de l'efficacité au regard du développement dans le contexte du NEPAD.

L'OCDE continue d'œuvrer en faveur d'un accroissement des synergies entre les politiques en matière d'aide, d'échanges et d'investissement. Les réductions tarifaires concernant les produits manufacturés et les produits agricoles et la libéralisation du commerce des services généreront des gains de bien-être considérables à l'échelle mondiale. L'accès aux marchés des pays de l'OCDE peut avoir une influence positive sur l'investissement intérieur et étranger. Les pays en développement tirent des avantages de la libéralisation des échanges dans les pays développés, et en bénéficient eux-mêmes quand ils réduisent leurs propres droits de douane. Des études ont montré que les pays qui font le maximum pour supprimer ou réduire les distorsions et les pratiques discriminatoires enregistrent davantage de gains de bien-être que les autres. Des efforts accrus de libéralisation des échanges pourraient se traduire par une augmentation notable des flux commerciaux et du bien-être : il s'agirait notamment de rationaliser davantage les politiques non tarifaires et de réduire les coûts de transaction générés par des procédures d'importation et d'exportation inefficaces. L'OCDE promeut le renforcement des capacités en matière d'échanges et consacre les bonnes pratiques par des textes.

Malgré les évolutions positives intervenues au cours de la dernière décennie, l'investissement des entreprises et leur développement dans la plupart des pays situés en dehors de la zone de l'OCDE devraient progresser plus vigoureusement pour répondre aux besoins de développement. L'OCDE a entrepris d'élaborer un Cadre pour l'investissement couvrant un large éventail de politiques qui puisse servir de liste de contrôle et de point de référence pour l'instauration d'un climat d'investissement favorable. *Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales* énoncent des principes et des normes volontaires visant à promouvoir un comportement approprié de la part des entreprises. Ces *Principes directeurs* font partie de l'ensemble plus vaste d'instruments d'intégrité de l'OCDE qui ont pour objet d'aider ceux qui opèrent tant dans le secteur des entreprises que dans le secteur public.

III. En aidant les pays à mobiliser des ressources pour atteindre les OMD. Le Consensus de Monterrey reconnaît que le développement est une responsabilité partagée, qui commence par les efforts des pays en développement eux-mêmes pour renforcer leur gouvernance économique et politique et améliorer leurs performances économiques. Cela sera d'autant plus important si des initiatives bilatérales et multilatérales en place ou nouvelles entraînent d'autres augmentations significatives de l'aide. Les

augmentations de cette nature de même que d'autres ressources sont essentielles, surtout pour les pays plus démunis. Si l'aide faisant l'objet d'un suivi du CAD et notifiée par ce comité a atteint un niveau record en 2004, avec USD 78.6 milliards, par suite de l'augmentation de l'aide consentie par la plupart des donateurs, à raison de 0.25 pour cent du RNB, elle est inférieure aux moyennes précédentes et loin de l'objectif fixé par les Nations Unies. Si les donateurs s'acquittent des engagements pris à Monterrey et de leurs autres engagements en matière d'accroissement de l'aide, l'APD atteindra quelque USD 115 milliards en 2010 – mais demeurera bien inférieure aux montants estimatifs qui pourraient être nécessaires pour aider des pays beaucoup plus nombreux que ceux actuellement censés atteindre les OMD d'ici 2015 à y parvenir.

Pour progresser sur la voie des OMD, il importe que les donateurs et les partenaires rendent la fourniture de l'aide plus efficiente et son utilisation plus efficace. Pour être vraiment efficace, l'aide doit être beaucoup plus prévisible que dans le passé. Il conviendrait de rendre transparente la planification à moyen terme des budgets et des dépenses dans les pays partenaires et de l'intégrer dans les stratégies de lutte contre la pauvreté soutenues par les donateurs. L'absence d'engagements pluriannuels indicatifs de la part des donateurs ne peut qu'entamer la crédibilité de la planification budgétaire à moyen terme. L'OCDE poursuit ses travaux de recherche sur des modèles efficaces et des pratiques exemplaires permettant de renforcer et de rendre transparentes les finances publiques, et d'obtenir des niveaux de financement plus prévisibles.

S'agissant de la mobilisation d'autres ressources pour atteindre les OMD, les travaux de l'OCDE ont aidé à rationaliser le débat sur d'autres modalités possibles de financement du développement. La nécessité pour les pays partenaires de financer leur propre développement ayant été reconnue dans le Consensus de Monterrey, les pays membres de l'OCDE, grâce à leur expérience, peuvent les aider à améliorer leur système d'administration fiscale, à réformer leur fiscalité, et à réduire l'évasion et la fraude fiscales.

Il importe que les pays partenaires mobilisent leurs propres ressources intérieures pour atteindre les OMD. L'intégration des entreprises dans l'économie formelle a des incidences importantes en matière de fiscalité et les pays peuvent élargir davantage leur base d'imposition en adoptant des mesures comme un taux d'imposition faible mais rigoureusement appliqué. L'expérience des pays membres de l'OCDE peut être valablement mise à profit pour améliorer le recouvrement des impôts. Le modèle de Convention fiscale de l'OCDE offre un cadre dans lequel les pays peuvent convenir sur une base bilatérale des moyens sinon de résoudre, du moins de réduire au minimum les problèmes fiscaux transfrontaliers et d'opérer les prélèvements fiscaux dans le pays voulu. Dans le même temps, cela permet aux migrants et aux sociétés multinationales de savoir précisément quelles sont leurs obligations fiscales et d'avoir la certitude de ne pas être soumis à une double imposition.

Les pays membres de l'OCDE ont une expérience de plus en plus grande des sources de recettes non fiscales qui peut être mise à profit par des pays partenaires. Parmi ces sources figurent les redevances d'utilisation et d'autres instruments économiques et stratégies de financement qui peuvent être particulièrement efficaces pour réaliser des objectifs environnementaux et de développement durable étroitement liés à plusieurs OMD.

Les envois de fonds des travailleurs émigrés sont une source considérable de devises fortes pour leur pays d'origine. L'OCDE ainsi que d'autres organisations internationales s'emploient à trouver des moyens d'aider les migrants des pays partenaires à transférer des fonds d'une manière plus efficiente et les pays bénéficiaires à tenir compte de ces apports importants dans des plans de développement économique. Ces ressources ont joué un rôle majeur dans le développement de plusieurs pays membres de l'OCDE dont l'expérience peut être partagée avec les pays partenaires pour qu'ils puissent canaliser les envois de fonds, par exemple dans le cadre d'une épargne et de projets d'investissement qui pourraient aider à réduire la pauvreté et améliorer les niveaux d'éducation et de soins de santé.

Les pays partenaires perdent des ressources considérables du fait de la corruption, active ou passive, et des conflits d'intérêt dans les secteurs public et privé. Plusieurs instruments de l'OCDE, comme la Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers, et d'autres outils et lignes directrices peuvent aider à enrayer des pratiques douteuses et illégales. L'obtention de bons résultats en la matière est subordonnée à la mise en œuvre de mesures de lutte contre la corruption et de politiques visant à résoudre les conflits d'intérêt tant dans les pays de l'OCDE que dans les pays partenaires. L'OCDE aide les donateurs et les partenaires à élaborer de bonnes pratiques qui aideront à lutter contre la corruption.

IV. En renforçant les capacités des pays partenaires. Des capacités renforcées sont indispensables pour que tous les autres efforts entrepris puissent être couronnés de succès. Les efforts visant à mettre en place les paramètres fondamentaux de la croissance économique, à améliorer les politiques de l'OCDE et à faire mieux jouer leurs synergies, et à accroître les ressources à l'appui de la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement, requièrent des capacités suffisantes, qui font gravement défaut dans de nombreux pays partenaires. Le dernier chapitre de ce rapport met en lumière quelques uns des domaines de l'action publique – en particulier, les statistiques, l'investissement, la fiscalité, les échanges, l'entrepreneuriat, l'environnement, la gestion du budget, et la science et la technologie – où l'OCDE a entrepris de renforcer les capacités des pays partenaires.

Grâce aux réseaux exceptionnels de praticiens dont elle dispose dans la plupart des domaines de l'action gouvernementale, l'OCDE apporte une contribution particulière au renforcement nécessaire des capacités en recourant à des partenariats. Les pays partenaires participent de plus en plus largement à divers groupements souples et novateurs, forums et autres processus consultatifs de renforcement des capacités mis en place à l'OCDE. On peut citer, à cet égard, le consortium PARIS21 pour le renforcement des capacités statistiques, le processus de Bologne relatif aux PME et à l'entrepreneuriat, le dialogue fiscal international, et des forums mondiaux et régionaux intéressant des domaines importants de l'action publique comme l'agriculture, l'éducation et le développement durable, ou encore la politique de la concurrence, l'investissement international et les échanges. Les capacités doivent être considérablement accrues dans les pays partenaires et un engagement à long terme en la matière est indispensable si l'on veut atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement.

La conception, l'analyse et la coordination des politiques, et la mise en commun des enseignements tirés d'approches stratégiques et institutionnelles ayant fait leurs preuves dans les pays membres sont la marque distinctive de l'OCDE. Son approche unique du renforcement des capacités repose sur des réseaux de praticiens des pays membres qui élaborent et mettent en œuvre chaque jour des politiques dans leurs propres capitales. La méthodologie revêt la forme de divers instruments juridiques sans caractère contraignant, de principes d'action et de lignes directrices, de pratiques exemplaires, de modèles de dispositions et de conventions, de listes de contrôle, d'outils, de matériels de formation et de mécanismes consultatifs. En mettant ces ressources humaines, connaissances, expériences et outils de soutien au service des pays partenaires – et en étudiant avec ces derniers les meilleurs moyens de les utiliser et de les adapter à leurs propres besoins – l'OCDE contribue à la mise en place du partenariat international pour le développement.